Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20190624-VD20190624-036-DE

Date de télétransmission : 26/06/2019 Date de réception préfecture : 26/06/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 juin 2019



Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M.

CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Conventions de partenariat relative à la participation des Archives municipales au portail national des archives et au portail européen des archives

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le portail national des archives, dépendant du ministère de la Culture, a pour vocation la diffusion sur Internet des ressources numériques de l'ensemble des services d'archives français : inventaires et archives numérisées.

La participation du service des Archives municipales à ce portail permettrait d'accroître la connaissance des 9 kilomètres de fonds particulièrement riches qu'il conserve : archives anciennes remontant au XII° siècle, événements et aménagements à dimension nationale, documents iconographiques. En outre, la contribution au portail national des archives implique la diffusion automatique des ressources sur le portail européen des archives, contribuant au rayonnement international du patrimoine archivistique de la collectivité, et permettant aux chercheurs étrangers de réaliser leurs travaux préparatoires à la consultation des sources.

La participation du service des Archives municipales à ces portails, totalement gratuite, nécessite la signature de deux conventions.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver les projets de conventions à conclure entre la Ville et les portails national et européen des Archives annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale,
- 2 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

